

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Cotonou, le 22 Août 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Ministre de la santé communique:**

Depuis quelques semaines, une épidémie de maladies diarrhéiques dont le choléra sévit dans la ville de Cotonou et ses environs. Pour l'enrayer, le Ministre de la santé recommande les mesures d'hygiène spécifiques ci-après :

- 1- Se laver les mains à l'eau et au savon avant chaque repas ;
- 2- Se laver les mains à l'eau et au savon après être allé aux toilettes ;
- 3- Utiliser l'eau de robinet pour la boisson ou à défaut, faire bouillir l'eau destinée à la boisson ;
- 4- Eviter de consommer les crudités et tout aliment à base d'eau d'origine douteuse ;
- 5- Bien cuire les aliments avant la consommation ;
- 6- Consommer les aliments pendant qu'ils sont encore chauds ;
- 7- Bien laver les fruits et les légumes avant la consommation ;
- 8- Utiliser les latrines ou à défaut, faire ses besoins dans un trou et fermer aussitôt ;
- 9- Débarrasser les abords des sources d'eau potable des ordures et des eaux usées stagnantes ;
- 10- Protéger les aliments contre les mouches et autres insectes.

Le Ministre de la santé invite tous les vendeurs (ses) de denrées alimentaires aux abords des voies, des marchés et des maquis à respecter scrupuleusement ces mesures.

Elle exhorte les populations à conduire au centre de santé public le plus proche tout cas de diarrhées liquides abondantes associées ou non des vomissements. La prise en charge adéquate est gratuite.

Le Ministre de la santé remercie par avance les populations pour leur compréhension et leur collaboration.

**LE MINISTRE DE LA SANTE**

**Professeur Ag. Dorothee A. KINDE – GAZARD.**

**Contact pour la presse :**

Cellule de Communication - Ministère de la Santé : 21 33 04 64